

LE FREERIDE CLUB – SAISON 2025/26

EVOLUTION 2 LA CLUSAZ

**Décharge de responsabilité et autorisation de sortie
Enfant et fratrie**

NOM (de l'enfant) :

Prénom(s) (du ou des enfants) :

Date(s) de naissance (du ou des enfants) :

NOM et Prénom du Représentant légal :

Numéro de téléphone (à joindre en cas d'urgence) :

CAS 1

Je soussigné , avons convenu avec **LE CLUB FREERIDE EVOLUTION 2 LA CLUSAZ**, que la fin des cours de ski aura lieu à partir du **20/12/25** : Au **départ du Télésiège du Crêt du Merle** à 12h ou 16h30*, selon le créneau des sessions (matin ou après-midi). Qu'au-delà de cet horaire**, le dit CLUB sera nécessairement déchargé de toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage quelconque pouvant être causé à , sans réserve ni exception. Que, la seule présence d'un des membres du CLUB EVOLUTION 2 aux côtés du ou des enfant(s) après l'heure susmentionnée, constitue un simple acte de courtoisie à l'égard des parents n'emportant aucunement la volonté du CLUB EVOLUTION 2 d'engager sa responsabilité, à un titre quelconque.

CAS 2

De plus, j'autorise, sous ma propre responsabilité, LE CLUB FREERIDE EVOLUTION 2 LA CLUSAZ à déposer , sur la piste balisée indiquée par ce dernier avant la fin du cours. Conscient(e) des risques liés à cet évènement, que j'accepte en pleine connaissance de cause, je dégage, par la présente, LE CLUB FREERIDE EVOLUTION 2 LA CLUSAZ, de toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage causé à , sur le trajet retour effectué hors de la présence d'un membre du Club Freeride Evolution 2.

☐ Je suis informée et j'accepte qu'Evolution 2 La Clusaz, en tant que responsable de traitement, traite les données recueillies pour (i) répondre à nos obligations légales en matière de responsabilité, de sécurité et d'assurance, (ii) constituer une preuve de votre lecture.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à notre politique de confidentialité disponible sur notre site evolution2.com.

(*) : 17h à partir du **7 février 2026**

(**) : *Sauf dans le cas où l'enfant est déposé sur une piste balisée avant l'heure de la fin du cours, mentionné au cas 2*

Fait, le À LA CLUSAZ

Signature du représentant légal :